
Séance d'information du 20 novembre 2024

Conclusions sur le bloc d'information «Utilisation des nouveaux éléments de la PQual»

Sujet actuel

La forme actuelle pour la réalisation du travail de synthèse (TS) dans les écoles professionnelles, qui comprend un énoncé de devoir écrit suivi d'un entretien d'approfondissement, repose sur un compromis entre les cantons et les organisations du monde du travail (Ortras). A l'origine, les cantons envisageaient de supprimer l'examen des connaissances professionnelles à la fin de l'apprentissage.

Conditions-cadres du TS (orfo)

Le travail de synthèse (TS) est un examen scolaire. L'énoncé du devoir est identique pour tous les candidats.

Créer une compréhension commune

L'objectif de la formation initiale est, et restera, de former des professionnels qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail.

Le rôle de l'école et de l'apprentissage évolue considérablement. Alors qu'autrefois, l'accent était mis sur l'acquisition de connaissances, l'objectif actuel est de développer des compétences permettant de mobiliser, analyser et appliquer ces connaissances.

Dans un contexte où les personnes en formation ont accès à des informations rapides et à l'intelligence artificielle, interroger uniquement des savoirs factuels ou appris par cœur ne fait guère de sens.

Implications pour le TS

La mise en œuvre de l'entretien d'approfondissement reste un défi majeur en termes de temps. Il est crucial de garantir l'équité entre l'énoncé du devoir écrit (6-8 h) et l'entretien d'approfondissement (max. 25 minutes). Les Ortras recommandent que les cantons désignent les enseignants comme experts.

Ils préconisent également que tous les candidats d'un même métier soient présents physiquement et au même moment dans les différents lieux d'examen, et commencent et remettent le TS en même temps.